

RESTRICTED
Com. Tech./2
13 juillet 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

RAPPORT
EN DATE DU 4 JUILLET 1949
SOU MIS PAR LE COMITE TECHNIQUE
A LA COMMISSION DE CONCILIATION

Le présent document vise à une étude préliminaire au cours duquel des rapports ont été établis avec le Gouvernement d'Israël, de la Jordanie, de la Syrie et du Liban. Le Comité se mettra en rapport avec le Gouvernement égyptien à la fin de la semaine commençant le 4 juillet. Des conversations ont été tenues avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, d'autres organisations privées et le Fonds international de secours à l'Enfance des Nations Unies. On a visité les camps de réfugiés de Jéricho, d'Homs, de Wavell, de Gouraud et d'Anjar.

Les autorités israéliennes qui ont été approchées le 24 juin ont déclaré que le rapatriement en masse est hors de question pour des motifs de sécurité et en raison de l'immigration juive qui est très importante (deux cent cinquante mille immigrants au cours de l'année passée). Les autorités israéliennes n'acceptent pas de recevoir les arabes réfugiés pour travailler dans les orangeries sur une base saisonnière. Dans ces conditions il est difficile d'envisager des mesures de conservation efficaces. Les autorités israéliennes ont déclaré que le nombre d'Arabes qui résident légalement en Israël est passé de quatre-vingt-douze mille en 1948 à cent cinquante mille à la date d'aujourd'hui. Cet accroissement est la conséquence des conventions d'armistice et du retour des Arabes des territoires limitrophes.

Les rapports établis à Amman avec le Gouvernement, le 26 juin, ont fait ressortir que l'on s'intéresse vivement à trouver du travail dans le domaine de l'agriculture, de la voirie et du bâtiment, à titre de mesure provisoire. Le Comité Technique a été avisé confidentiellement que le Gouvernement jordanien fournirait des terres pour la réalisation de projets peu importants d'exploitation agricole si l'on disposait de fonds venant de l'extérieur et assumerait également une

partie des dépenses afférentes à ces projets. Les autorités jordaniennes désirent procéder à un dénombrement des réfugiés si l'on fournit des fonds. Le Comité Technique n'est pas favorable à cette proposition. Les autorités ont accepté, sur une base confidentielle, la création d'un groupe de travail composé d'Arabes et d'Israéliens, chargé de procéder à une enquête sur place et d'évaluer les dommages causés aux biens. Les autorités ont promis de soumettre des programmes de travaux peu importants, mais le Comité Technique envisage un certain délai avant que ces programmes ne soient prêts, par suite d'opposition de vues parmi les membres du cabinet ministériel sur le genre de travaux et sur l'endroit où ils seraient exécutés.

Les autorités syriennes, tout en s'abstenant de s'engager ont accepté d'envisager un programme provisoire de travaux peu importants et de faire connaître leurs idées sur un groupe mixte de travail chargé de la question des dommages aux biens. A l'heure actuelle la question de l'intégration des soldats libérés, ainsi qu'un certain chômage empêchent l'emploi de réfugiés nombreux.

On procède en Syrie à une réorganisation et le Comité Technique compte que le Gouvernement sera en mesure à l'avenir d'apporter une collaboration plus effective si les plans économiques se réalisent de façon favorable.

Les autorités libanaises font preuve de scepticisme à l'égard des résultats que l'on peut escompter de l'établissement de nouveaux comités chargés du problème des réfugiés. Ces autorités ont promis leur collaboration, mais ont déclaré que l'exiguité de leurs ressources les empêchent d'aider les réfugiés et de les garder dans le pays.

Les organisations de secours, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, au cours d'entrevues préliminaires, ont donné l'assurance qu'elles pourraient, avec un personnel supplémentaire peu nombreux, effectuer un dénombrement des réfugiés en indiquant leur lieu d'origine et en donnant un certain nombre de renseignements sur leur profession, dans un délai de six semaines. Le Comité Technique tiendra prochainement une séance avec les trois organisations de secours, l'Aide des Nations Unies aux Réfugiés de Palestine et le Fonds international de Secours à l'Enfance des Nations Unies.

De la visite des cinq camps de réfugiés il ressort que les conditions d'existence sont pires en été dans les baraquements que dans les tentes. Par suite du surpeuplement, de la promiscuité et de la défectuosité ou de l'absence de la ventilation, il est difficile d'isoler les malades contagieux, en particulier les tuberculeux. Le Comité Technique suggère que la Commission approche les Gouvernements arabes pour qu'ils admettent les malades contagieux ou gravement atteints dans leurs propres hopitaux et permettent de petites modifications aux installations existantes lorsqu'elles sont nécessaires pour améliorer la ventilation et les conditions sanitaires. Le régime de base des camps visités comporte environ 1200 calories par jour, ce que l'on considère comme trop faible pour entretenir la résistance à la tuberculose. Un programme général scolaire est en voie d'exécution, mais le manque de matériel empêche le développement de l'enseignement général et surtout de l'enseignement technique. On a besoin d'un service social. Le moral s'affaiblit par suite de la vie dans les camps, du manque de travail et d'un désir très violent de retourner chez soi qui s'exprime de tout part.

Conclusions.- Le Comité Technique considère qu'il est important d'établir une définition des différentes catégories de réfugiés. De cette façon, les renseignements d'ordre statistique relatifs aux réfugiés seraient plus précis. Il est extrêmement important que les secours directs continuent tant qu'il ne sera pas possible d'effectuer le rapatriement ou la réinstallation de façon appropriée. Il convient de façon provisoire de créer, dès que possible, de petites colonies villageoises et d'entreprendre des travaux publics en employant des fonds extérieurs et avec la collaboration des Gouvernements de la Jordanie et de la Syrie. Nous avons demandé à de nombreuses sources les plans de développement économique dont on dispose. Il est très important de s'assurer d'une manière ou de l'autre d'une base technique de travail commune aux Arabes et aux Juifs, sur les questions pendantes, y compris sur celle de la compensation pour les dommages causés aux biens.

Jérusalem,
4 juillet 1949

(s.) Herbert E. Kunde
A. J. Lucas
Rifki Zorlu